

Délibération du 16 Septembre 2022

délibération **N°2022-50 C**

objet **Lancement d'une consultation pour les travaux de réfaction des réfractaires des 3 fours et tours Ibisoc de l'UVETD**

- Date de convocation : le 09 septembre 2022
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 septembre 2022 s'est réuni le 16 septembre 2022 à 14 h 30 à l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 22, Nombre de votants : 28

- Etaient présents : 22

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	GRILLAUD Laurent
	JOLY Max
Communauté d'Agglomération Grand Lac	CARDE Daniel
	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	BADIN Benoît
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	REYNAUD Claude
	VARESANO José

Délégués présent en visio : 2

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SILVESTRE Jean-Louis.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 6

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à ZOCCOLO Alain

BOIX-NEVEU Arthur donne pouvoir de vote à BENEVISE Marie

GIRAUD Murielle donne pouvoir de vote à JOLY Max

GIRARD Marc donne pouvoir de vote à BLANQUET Denis

FRAISSARD Jean-Claude donne pouvoir de vote à BRUNIER Thierry

ROUGEAUX Jean-Pierre donne pouvoir de vote à CHEMIN François

Délégués excusés : 5

SARTORI Walter ; VAN STRAATEN Nicolas ; DANIS Georges ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault.

Délégués absents : 6

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; AMET Yannick ; MAITRE Florian.

Délibération du 16 Septembre 2022

délibération

N°2022-50 C

objet

Lancement d'une consultation pour les travaux de réfection des réfractaires des 3 fours et tours Ibisoc de l'UVETD

Monsieur François CHEMIN, Vice-Président, rappelle que L'UVETD possède trois lignes d'incinération équipées chacune d'un four et d'une tour Ibisoc, tous revêtus de matériaux réfractaires fonctionnant 350 jours par an.

La température extrême et l'acidité des fumées d'incinération sont les principales causes de dégradation de la fumisterie.

Aussi, à chaque arrêt de fours, des travaux de reprise de réfractaires doivent être réalisés pour assurer la pérennité de l'ensemble du revêtement intérieur des fours et des tours Ibisoc.

Certaines zones sensibles (voute, plaques à trous, mur de chute) sont intégralement restaurées tous les ans.

Ces réfections interviennent généralement pendant les arrêts programmés et sur incident.

Le marché actuel va atteindre le montant maximum d'engagement avant l'échéance de sa dernière année d'exécution. En effet, durant l'année 2022, il a été nécessaire de faire réaliser de gros travaux de réfection des tours dont la structure se fragilise d'année en année ; en outre, suite à des incidents de lignes, des réparations ont dû être engagées en urgence au cours de l'été.

Il est donc proposé de lancer une consultation à procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique en vue de la conclusion d'un accord-cadre de bons de commandes conclu pour une durée maximale de quatre (4) ans à compter de sa date de notification, et pour un montant maximum de 3 000 000 € HT.

Ce montant d'engagement maximum revu à la hausse tient notamment compte des gros travaux programmés sur les lignes 2 et 3 en 2023 et 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation à procédure adaptée pour les travaux de réfection des réfractaires des 3 fours et tours Ibisoc de l'UVETD.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commandes et tous documents y afférents.

La Présidente,
Marie BENEVISE

